

## Les bois récoltés en forêt publique sont-ils facturés à leur juste valeur?

### Indicateur

- Le ratio de l'indice des prix des produits finis sur les marchés par rapport à la valeur marchande des bois sur pied (VMBSP)

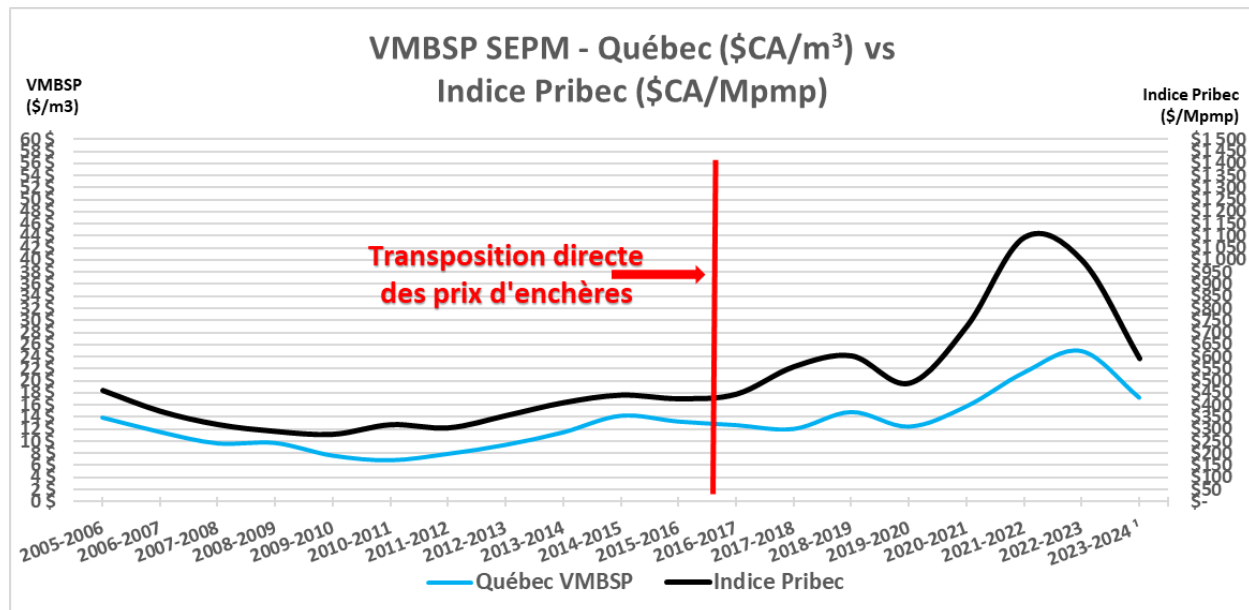
### Pourquoi est-ce important?

Les volumes de bois achetés en forêt publique doivent être facturés à leur juste valeur afin de contribuer à l'enrichissement collectif. Pour ce faire, un marché libre a été mis en place en 2013 pour la vente des bois provenant de la forêt publique québécoise. Près du quart des volumes de bois des forêts publiques est négocié annuellement sur ce marché libre par le biais de ventes aux enchères. Les résultats de ces ventes permettent, à l'aide d'un mécanisme de transposition des résultats des ventes à l'enchère, d'établir la VMBSP des volumes qui sont attribués par d'autres moyens, hors du marché libre, dont ceux qui le sont par le biais des garanties d'approvisionnement. Le Québec dispose ainsi d'un dossier économique solidement documenté dans le cadre des conflits commerciaux touchant le secteur forestier.

### Que mesurons-nous?

L'indicateur permet de vérifier que l'établissement de la VMBSP pour le groupe sapins-épinettes-pins gris-mélèzes (SEPM), à partir des ventes du marché libre, se traduit par une tarification des bois des forêts publiques qui fluctue en fonction des variations du marché nord-américain des produits finis (indice Pribec). L'évolution de cet indice est comparée à celle de la VMBSP.

Figure 1. Valeur marchande des bois sur pied du groupe d'essences SEPM et indice Pribec par année



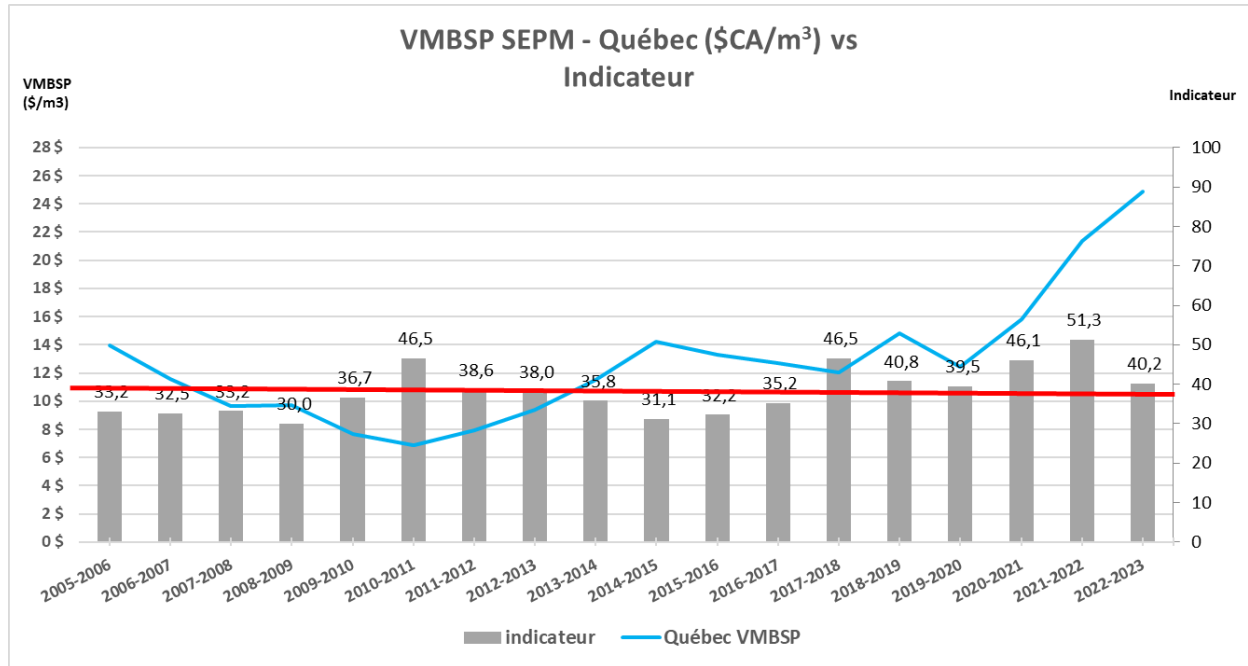
1. Les valeurs pour l'année 2023-2024 indiquent des prévisions de valeurs moyennes pour la VMBSP et l'indice Pribec

## Résultats

La figure 1 montre l'évolution de la VMBSP du groupe SEPM et de l'indice Pribec. La ligne turquoise présente la VMBSP alors que la ligne noire présente l'indice Pribec. La ligne verticale rouge indique l'année à laquelle le modèle de transposition directe des prix d'enchères a été mis en place (2015-2016) pour déterminer la VMBSP. On constate que les fluctuations des prix courants se transposent à la VMBSP tant avant qu'après la mise en place de la transposition directe des prix des enchères. Bien que la période ultérieure à 2015-2016 soit caractérisée par une plus grande volatilité des marchés, la VMBSP fluctue selon les mêmes hausses et les mêmes baisses observées pour l'indice Pribec.

La figure 2 présente les résultats annuels de l'indicateur correspondant à l'indice Pribec divisé par la VMBSP (moyenne provinciale pondérée). Le ratio obtenu permet d'apprécier annuellement dans quelle mesure les hausses et les baisses de l'indice Pribec se reflètent dans la VMBSP. La valeur moyenne de l'indicateur (ligne rouge) se situe à 38,2 avec une valeur minimum à 31,1 et maximum à 51,3. L'indicateur, par sa stabilité, permet de vérifier que l'établissement de la VMBSP du groupe SEPM, à partir des ventes du marché libre, permet d'obtenir une tarification des bois des forêts publiques qui fluctue en fonction des variations du marché nord-américain des produits finis.

Figure 2. Résultats annuels de l'indicateur correspondant à l'indice Pribec divisé par la VMBS



C'est le comportement des acheteurs sur le marché libre des bois qui dicte à la base l'évolution de la VMBSP. Outre les marchés des produits finis, plusieurs autres facteurs, comme des perturbations naturelles, des fermetures d'usines ou des problématiques de main-d'œuvre, peuvent également influencer le comportement des enchérisseurs et, ultimement, les valeurs de l'indicateur. Le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) ne suit pas d'indicateur similaire pour les autres essences, car il ne peut pas être répliqué facilement compte tenu de la multiplicité des essences, des classes de qualité des bois sur pied et des produits finis. Le suivi de l'indicateur du SEPM est toutefois révélateur dans la mesure où la récolte du groupe SEPM représente environ 80 % des volumes récoltés annuellement.